

3 Trouver des aides financières :

Des aides financières pour l'installation des systèmes de protection peuvent être apportées grâce au **Fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture (FEAMPA)**, dont l'un des objectifs est d'encourager une aquaculture durable, innovante et compétitive. D'autres solutions de financement peuvent exister au niveau local (notamment des subventions accordées par des collectivités), y compris pour l'expertise d'un site piscicole.

4 Bénéficier de conseils :

Un **animateur « Loutre et pisciculture »**, lui-même ancien pisciculteur et bon connaisseur de l'espèce, apporte écoute et conseils techniques sur les **moyens de prévenir la prédation**, en tenant compte des méthodes de travail du pisciculteur et de ses capacités d'investissement.



Des associations, des collectivités et des administrations peuvent vous accompagner dans la recherche de solutions et de financements.

5 Qui contacter ?

N'hésitez pas à prendre contact avec la Société Française pour l'Étude et la Protection des Mammifères (SFEPM), animatrice nationale du PNA : **loutre@sfepm.org**

Pour plus d'informations : www.sfepm.org/loutre-et-pisciculture.html

Vous pouvez aussi contacter l'opérateur local de la déclinaison du PNA

et/ou la DREAL de votre région.

Rédaction :
Nathalie de Lacoste - Société Française pour l'Étude et la Protection des Mammifères

Relecture :
Véronique Barthélemy - DREAL Nouvelle-Aquitaine,
Stéphane Raimond - Objectif Loutres & Franck Simonnet - SFEPM

Crédits photographiques : Stéphane Raimond, Marc Lemaire, Philippe Defernez, Rachel Kuhn,
Pixabay : J. Stolp et T. Grube

Conception graphique (septembre 2022) : Olivier Clavaud

Plaquette réalisée
avec le soutien financier de :



Financé
par



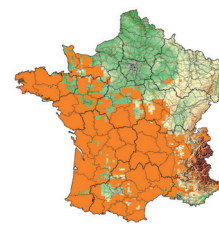
Loutre et pisciculture

Une cohabitation possible



Carte d'identité de la Loutre

Mammifère semi-aquatique plutôt crépusculaire et nocturne, la Loutre d'Europe occupe tous les types de cours d'eau et zones humides. Son régime alimentaire est essentiellement piscivore : elle peut donc prélever des poissons dans les piscicultures.



Pourquoi cohabiter ?

Autrefois présente dans toute la France sauf en Corse, la Loutre d'Europe a failli disparaître au mi-

lieu du XX^{ème} siècle. Désormais protégée, elle recolonise progressivement ses anciens territoires, mais ce mouvement reste lent et fragilisé par les activités humaines (collisions avec les véhicules,

dégradation des zones humides, changements climatiques). C'est pourquoi l'espèce bénéficie d'un **Plan national d'actions (PNA)** qui vise à accompagner ce processus naturel à l'échelle nationale en favorisant la **cohabitation avec les activités humaines**.



La Loutre d'Europe est une espèce protégée depuis 1981. Il est donc interdit de la chasser, de la piéger ou encore de détruire ses habitats naturels et de la déranger.

Vous êtes pisciculteur et rencontrez des problèmes de prédation par la faune sauvage sur votre élevage ?

Voici des pistes de solutions :

1 Identifier le prédateur :

En présence **d'épreintes** (crottes composées de résidus d'écailles et d'arêtes de poissons, de carapaces de crustacés, déposées en petit tas faisant office de marquage) (a), de restes de poissons portant des **traces de griffes** (b) et/ou **d'empreintes typiques** (c), l'exploitation est probablement fréquentée par une loutre.

Contactez une **association naturaliste ou un expert** proche de chez vous pour en avoir la confirmation. La pose d'un appareil photographique automatique peut également se révéler utile.



2 Cibler les solutions :

Des solutions existent pour **prévenir les déprédations** que des loutres peuvent causer dans un élevage piscicole.



Souvent, le plus efficace est de **clôturer** (d) l'exploitation en adaptant la clôture (allant d'un simple fil électrique à une installation plus complexe) au contexte et aux capacités des loutres qui peuvent la tirer, la tordre, grimper, creuser et se montrer très ingénieuses.

Les voies d'eau doivent également être protégées, par exemple à l'aide de **grilles** (e).

Des mesures complémentaires peuvent être adoptées comme **des étangs de diversion, la présence de chiens, l'utilisation de**

lumières d'effarouchement ou un changement de pratique d'élevage.

Dans tous les cas, le regard d'un **spécialiste** est nécessaire pour mettre en place des solutions adaptées au site et à l'exploitation.

Aides et conseils —>